

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-1-15

Séance du vendredi 20 mars 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DU CFTVD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6/2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-5-1-4 du Conseil Général du 12 décembre 2008 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU la convention du 7 mai 2004 et ses avenants successifs,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ APPROUVE les termes de l'avenant n° 4 à la convention du 7 mai 2004 relative à l'occupation des bâtiments nécessaires à l'exploitation de la voie ferrée déclassée du chemin de fer de Saint-André/Cernay à Sentheim, dont le projet est annexé au présent rapport ;
- ❖ APPROUVE les termes de l'avenant n° 4 à la convention du 7 mai 2004 relative à l'occupation et l'exploitation de la voie ferrée déclassée du chemin de fer de Saint-André/Cernay à Sentheim, dont le projet est annexé au présent rapport ;
- ❖ AUTORISE le Président à signer ces avenants conclus à l'Euro symbolique ;

- ❖ PRECISE que les recettes correspondantes, d'un montant total annuel de 2 Euros, seront recouvrées sur le budget départemental au chapitre 70 nature 7038 fonction 70, sur l'opération B656-481 pour un Euro, et sur l'opération B656-484 au chapitre 75 nature 752 fonction 0202 pour un Euro.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions